



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 juin 2018

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18 jusqu'au point N° 2 inclus / 19 du point N° 3 jusqu'à la fin

Membres excusés avec pouvoir : 5

Membres absents : 1

PRESENTS : 18 titulaires - 1 suppléant votant - 3 suppléants non votants

Monsieur Georges BERNAT, Madame Josette TEISSEIRE, Monsieur Gérard BURELLIER, Madame Régine RAJOT, Monsieur Sébastien PERROTON, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Philippe DUCREUX, Monsieur Robert MERLE, Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Monsieur Henri CHERBLAND, Monsieur Alain BERAUD, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Madame Françoise GERY, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Marius DAVAL, Madame Chantal COSTA, Madame Brigitte LUGNE, Monsieur Michel DARMET, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Corinne CHAUX.

ABSENTE :

Commune de St Germain Laval - Martine CHARON

EXCUSES :

Commune de Souternon : Jean-Louis GAILLARD remplacé par sa suppléante Corinne CHAUX

Commune de Luré : GENESSEAU MJ, suppléante

POUVOIRS : 5

- Madame Marie-Christine MURON (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Monsieur Alain BERAUD (Commune de St Germain Laval)
- Monsieur Loïs FAURE (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Madame Sandra MATHELIN (Commune de St Germain Laval)
- Monsieur Philippe MANGAVEL (Commune de St Martin la Sauveté) a donné pouvoir à Monsieur Marius DAVAL (Commune de St Martin la Sauveté)
- Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL (Commune de St Georges de Baroille) a donné pouvoir à Monsieur Henri CHERBLAND (Commune de Pommiers)
- Monsieur Dominique MAYERE (Commune de Bully) a donné pouvoir à Monsieur Gérard BURELLIER (Commune de Bully)

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Michel DARMET (Commune de St Paul de Vézelin)

VOTANTS : 23 jusqu'au point N° 2 / 24 à compter du point N° 3

Le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour en annonçant une modification dans l'ordre de présentation des questions et l'ajout de 3 demandes de soutien financier (Demande de participation financière de l'Association INITIATIVE LOIRE pour 2018. ADDEAR et ARPE)

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

1.1 - ASSURANCES / Convention Groupement de Commandes

Le pilotage d'un groupement de commandes en vue d'une consultation groupée pour des marchés d'assurances avait été acté par délibération du 7 décembre 2017.

Suite au retrait de 2 Communes (Vendranges, St Symphorien de Lay) il y a lieu de modifier la convention initiale.

□ DELIBERATION :

L'Assemblée -

- AUTORISE le président à modifier en conséquence la convention constitutive de groupement de commandes
- PREND ACTE que les coûts suivant convention initiale seront partagés en 10.

Vote: ACCORD UNANIME

1.2 - Convention Site de proximité

Le président présente une convention de partenariat et de financement du Site de Proximité pour la période 2018-2020 reprenant l'ensemble des missions dévolues au Site de proximité et l'engagement de portage et de soutien financier des collectivités.

L'Assemblée AUTORISE le président à signer cette convention

Vote: ACCORD UNANIME

1.3 Réhabilitation du bâtiment situé à Saint-Germain Laval Rue Boissieu/Rue de la République

1.31 - le président sollicite l'autorisation de signer l'avenant N° 2 Mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 662 € HT portant la rémunération totale à 70 559,98 € HT.

L'Assemblée AUTORISE le président à signer l'avenant N° 2

Vote: ACCORD UNANIME

1.32 - le président indique que la recherche de cofinancements se poursuit. Des soutiens complémentaires sont attendus des organismes suivants :

- Département Loire : dépôt d'un dossier dans le cadre de l'enveloppe territorialisée (100 000 € attendus)
- Fondation du Patrimoine / validation du document de souscription
- Réserve Parlementaire : 10 400 € attendus du Ministère de l'Intérieur

L'Assemblée prend acte et AUTORISE le président à déposer toute demande pouvant concourir au financement de cette opération, et notamment le lancement d'une souscription via la fondation du patrimoine.

1.33 - Marchés de travaux

Le Dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Mi juin : lancement d'un marché en procédure adaptée
- Juillet/août Retour des offres, commission d'ouverture des plis, analyse des offres
- septembre : Commission d'analyse des offres et attribution des marchés.

Au cours du conseil de début septembre, après présentation du rapport de la Commission ad hoc, le conseil se prononcera sur l'attribution des lots.

Cependant, pour une meilleure organisation du chantier et un gain de temps sur le déroulement global de l'opération, il conviendrait de démarrer le plus rapidement possible le désamiantage, objet du lot N° 1.

L'Assemblée AUTORISE le président

- à lancer la consultation en procédure adaptée
- à attribuer le lot N°1 dès que possible (fin août/début septembre 2018) dans la limite de 25.000 €HT
- et créer la commission d'appel d'offres ad hoc pour ce marché comme suit :
outre le président G. BERNAT, MM BERAUD Alain / RAYMOND Jean-Claude, DUCREUX Philippe, CLEMENT Françoise, qui seront accompagnés des services de l'architecte et de 2 techniciennes de la CCVAI pour l'ouverture et l'analyse des offres relatives à ce marché.

Vote: ACCORD UNANIME

1.4 RGD (point 1.7 remonté dans l'ordre du jour)

REGLEMENT GENERAL EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Toutes les entités qui traitent des données personnelles sont concernées (entreprises, associations, collectivités) doivent prendre en compte le nouveau règlement général en matière de protection des données personnelles (RGPD) étant applicable à compter du 25 mai 2018,

Les collectivités territoriales traitent en effet quotidiennement de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers de ressources humaines), ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

Ce règlement implique :

- Une nouvelle logique de responsabilité
- L'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD, ou DPO -de l'anglicisme Data Protection Officer-)
- Une obligation d'information en cas de perte de données à caractère personnel
- Un risque aggravé de sanctions (l'autorité territoriale est pénalement responsable en cas de non-conformité au règlement)

Considérant la proposition de mutualisation du Syndicat Intercommunal A.GE.DI

l'Assemblée AUTORISE le président à souscrire à la solution AGEDI pour remplir cette mission.

et désigne Monsieur MARTIN en tant que Délégué à la Protection des Données

ainsi qu'à prendre et signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Vote: ACCORD UNANIME

1.5 FPIC (point 1.8 remonté dans l'ordre du jour)

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

L'Assemblée fait le choix de la Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au sein du bloc communal selon le droit commun (comme les années précédentes).

Vote: ACCORD UNANIME

1.6 - MUTUALISATIONS INTRA et INTER -COMMUNAUTAIRES

1.61 - ACTUALISATION du schéma de mutualisation à l'intérieur du bloc communal - 2018/2019

- **Confirmant le développement de l'activité de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI+)** qui permet actuellement la mise à disposition de l'équipe (avec ou sans matériel)
- D'autres axes sont évoqués (**Paie à façon (du fait de la proposition faite par le CDG et à laquelle aucune Commune dit ne vouloir souscrire) et Veille juridique / Informations** que pourraient apporter la CCVAI sur des thématiques.
Ces axes ne faisant pas écho auprès des Communes, ils ne feront donc pas l'objet d'une mise en œuvre spécifique dans le cadre de l'actuel schéma.

L'Assemblée VALIDE l'actualisation du schéma tel que ci-dessus décrit.

Vote: ACCORD UNANIME

1.62 - Mutualisations intercommunautaires :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée

VALIDE les axes de travail avec CCPU et/ou COPLER - pour la période 2018-2020

Issus des travaux du comité de pilotage, du travail technique et des présentations et réflexions en Bureaux communautaires entre les 3 EPCI.

L'Assemblée VALIDE l'actualisation du schéma tel que ci-annexés. - Voir en annexe les axes validés -

Vote: ACCORD UNANIME

Information :

Le comité de pilotage qui devait réunir les élus des 3 EPCIs le 11 juin est annulé.

En effet, tous les présidents d'EPCI de la Loire sont convoqués par le Préfet le 11/6 pour évoquer notamment l'actualisation du schéma des SCOT ligériens. [SCOT = Schéma de COhérence Territoriale]

1.7 - Personnel

1.71 - Création/suppression de postes au tableau des effectifs

➤ **afin de permettre les avancements de grades à intervenir au 1er juillet prochain,** et vu l'avis favorable du comité technique intercommunal, **le conseil DECIDE :**

la création au 01/01/2018 de 5 postes

- Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
- Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe
- Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe
- Attaché principal

et la suppression au 31/12/2018 : 5 postes

- Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe
- Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
- Attaché

1.72 - A l'unanimité des membres présents ou représentés l'Assemblée

AUTORISE le président à signer prochainement un contrat « senior et d'en fixer la quotité horaire au regard des besoins de la collectivité.

1.73 - A l'unanimité des membres présents ou représentés l'Assemblée

Selon l'avis (en cours) du comité médical saisi concernant la situation d'un agent

AUTORISE le président à saisir la Commission de Réforme si nécessaire.

1.8 - Conditions de mise à disposition d'un espace au sein de la MSAP 28 rue Robert Lugnier

Après présentation d'une demande du Département,

l'assemblée AUTORISE le président à proposer au service social du Département la mise à disposition d'un local technique de 14m² au prix de 300 € TTC par trimestre.

2. ENVIRONNEMENT

2.1 - Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Année 2017

Conformément au décret N° 2000-404 du 11 mai 2000,

L'assemblée APPROUVE le rapport annuel de l'année 2017, adressé aux conseillers en pièce jointe à la convocation, et commenté en séance.

Vote : ACCORD UNANIME

2.2 - Suppression de l'exonération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) liée à la distance

Conformément à la possibilité donnée par les dispositions de l'article 1521 du CGI^{4°} du III,

L'assemblée DECIDE de supprimer l'exonération de la TEOM pour les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Vote : ACCORD UNANIME

2.3 - Plan Local de la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Dans le cadre des objectifs de réduction des déchets fixés par la loi de Transition Énergétique pour une croissance verte et du programme national de prévention des déchets 2014-2020, il est proposé de lancer en partenariat avec le territoire de la COPLER un Plan Local de la prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Après présentation des axes thématiques, de la méthode et du calendrier de réalisation,

L'assemblée :

- **APPROUVE le lancement de ce plan qui se déroulera sur 6 années**
- **DESIGNE M. DAVAL, vice-président « Environnement », qui représentera notre EPCI au sein d'un comité de pilotage qui sera chargé de la mise en œuvre de ce programme et notamment de fixer la composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CESS) imposée par la loi.**

et PREND ACTE que les premiers coûts liés à cette action devront être inscrits au BP 2019 (à hauteur de 1 € à 3 € par habitant selon les actions retenues).

Vote : ACCORD UNANIME

2.4 - SYMILAV / Dissolution du syndicat au 31/12/2018

A la demande de Loire Forez Agglomération, une dissolution du SYMILAV au 31/12/2018 est proposée.

Du fait que la CCVAI est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques, la CCVAI s'est trouvée substituée à la Commune de St Martin la Sauveté pour la compétence « Rivière ».

Et considérant que les entités historiques membres du Symilav ont proposé sa dissolution à la fin de cette année, il y a lieu que le conseil de la CCVAI se prononce par délibération sur la dissolution du Syndicat Mixte du Lignon, Anzon, Vizézy.

L'assemblée APPROUVE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU LIGNON-ANZON-VIZEZY au 31/12/2018.

Vote : ACCORD UNANIME

Bassin Versant de l'Aix

Suite aux études menées ces dernières années, le projet déposé auprès de l'Agence de l'Eau a été accepté.

Afin de mettre en œuvre le contrat de rivière

- de signer une convention entre les partenaires et les financeurs (2.5)
- de constituer la cellule d'animation de ce dispositif (2.6)

l'assemblée

APPROUVE les termes du contrat territorial qui reprennent les orientations définies en comité de pilotage et validées en conseil au mois de mai 2017.

et AUTORISE le président à le signer avec les partenaires, à savoir :

- collectivités : CCVAI - CCPU - LFA - FOREZ EST
- financeurs : Agence de l'Eau - Département.

Constitution de la cellule d'animation de ce dispositif :

A l'unanimité des membres présents ou représentés l'Assemblée

APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivante :

- **création d'un poste d'INGENIEUR PRINCIPAL dans un premiers temps (avis favorable du CTi reçu)**

AUTORISE le président à saisir à nouveau le CTP en vue de créer dans un deuxième temps un poste de TECHNICIEN pour compléter l'équipe.

Vote : ACCORD UNANIME

3. TARIFS DES PRESTATIONS

Suite à la réflexion menée en Bureau communautaire,

- un nouveau tarif a été créé pour le prêt de matériel
- les autres tarifs ont fait l'objet d'une révision.

La fourniture des repas par la cuisine centrale à compter du 01.09.2018

Tarifs révisés à l'unanimité,

à l'exception des tarifs des repas fournis aux Communes :

TARIF ADOPTE à la majorité (23 voix POUR / 1 CONTRE)

| Type de fourniture | prix /part 2018/2019 | livraison froide | livraison chaude |
|--|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Repas enfants non livré | 4,60 € | | x |
| Repas adulte non livré | 10,00 € | | x |
| Farfadets mercredis | 7,00 € | x | |
| Farfadets vacances | 7,00 € | | x |
| Plateau réunion | 12,00 € | | x |
| Boisson buffet/personne | 1,50 € | | |
| Buffet dinatoire/personne | 10,00 € | x | |
| Buffet apéritif/personne | 7,00 € | x | |
| Ados (repas activité) | 7,00 € | x | |
| Repas domicile livré | 12,00 € | x | x |
| Forfait séminaire (accueil, repas) | 15,00 € | | x |
| Repas stagiaire (non rémunéré) cuisine | gratuit | | x |

Ont été adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- les tarifs des prestations à caractère technique, applicables à compter du 01.09.2018
- les tarifs de l'accueil de loisirs « Ados », applicables à compter du 01.09.2018
- les tarifs des animations 2018 organisées par la Médiathèque à compter de juin 2018
- les tarifs des cours de musique et de danse pour l'année scolaire 2018/2019

PRESTATIONS à caractère TECHNIQUE (Tarifs à compter du 01/07/2018)

| Temps intervention | 1/2 journée | 1 journée | Heure |
|---|-------------|-----------|-------|
| Mise à dispo 1 agent | 5,00 € | 10,00 € | |
| Mission équipe 4 agents + Chef équipe (CE) sans matériel motorisé | 90,00 € | 180,00 € | |
| Mission équipe 4 agents + Chef équipe (CE) avec matériel motorisé | 95,00 € | 190,00 € | |

| | | | | | | |
|--|-----------------|---|---|--|--|----------------------------|
| Mission 1 AGENT avec MECALAC | | | 100,00 € | | | |
| Mission 2 agents avec Nacelle | 437,00 € | 874,00 € | 110,00 € | | | |
| Broyeur sans agent | | | 36,00 € | | | |
| Mission 1 CE avec camion benne | 81,00 € | 162,00 € | | | | |
| Mission équipe 4 agents + CE avec tondobroyeur | 183,00 € | 366,00 € | | | | |
| Kilomètres parcourus | Temps | Forfait AUVERLAND avec équipe de 4 agents | Forfait AUVERLAND avec équipe de 4 agents et CE | Forfait camion avec équipe de 3 agents | Forfait camion avec équipe de 2 agents et CE | Forfait livraison matériel |
| < 20 kms AR | 30 minutes | 23,00€ | 31,50€ | 25,00€ | 34,00€ | 30,00€ |
| [20 - 40 kms AR] | 1 heure | 27,00€ | 44,00€ | 28,00€ | 46,00€ | 41,00€ |
| [40 - 60 kms AR] | 1 h 30 | 30,00€ | 56,00€ | 32,00€ | 58,00€ | 53,00€ |

ACCUEIL DE LOISIRS « Ados » (tarifs à compter du 01/09/2018)

| QF | A | HCC | B | HCC | C | HCC | D | HCC |
|--------------------|---------------|--------|---------------|---------|----------------|---------|----------------|---------|
| QF ≤ 450 | 4,10 € | 4,50 € | 6,30 € | 6,95 € | 9,95 € | 10,95 € | 16,00 € | 17,60 € |
| 451 à 700 | 4,60 € | 5,05 € | 7,10 € | 7,80 € | 11,20 € | 12,30 € | 18,00 € | 19,80 € |
| 701 à 1000 | 5,10 € | 5,60 € | 7,90 € | 8,70 € | 12,45 € | 13,70 € | 20,00 € | 22,00 € |
| 1001 à 1250 | 5,60 € | 6,15 € | 8,70 € | 9,55 € | 13,70 € | 15,05 € | 22,00 € | 24,20 € |
| QF ≥ 1250 | 6,10 € | 6,70 € | 9,50 € | 10,45 € | 14,95 € | 16,45 € | 24,00 € | 26,40 € |

Tarif forfaitaire : F = 1€ pour les activités à faible coût, pas de bons "CCVAI" ni MSA

HCC : hors CCVAI

SAMEDI LOISIRS « Ados » (tarifs à compter du 01/09/2018)

| QF | | HCC |
|--------------------|---------------|--------|
| QF ≤ 450 | 2,25 € | 2,45 € |
| 451 à 700 | 2,50 € | 2,75 € |
| 701 à 1000 | 2,80 € | 3,10 € |
| 1001 à 1250 | 3,10 € | 3,40 € |
| QF ≥ 1250 | 3,35 € | 3,70 € |

Pas de bons "CCVAI" ni MSA

ANIMATIONS proposées par la Médiathèque - Année 2018

⇒ Pour la conférence d'Agnès Lombard (Nos plantes sauvages ont des vertus) en juin :

- 3 € tout public pour la conférence
- 2 € l'inscription à un atelier du samedi 16 juin

⇒ Pour les spectacles

En prévision, un spectacle en partenariat avec le service déchets durant la semaine européenne de la réduction des déchets, en novembre 2018 :

[La merveilleuse et fantastique histoire de nos poubelles](#) par la Cie La Soupe aux étoiles
une cirqu' cont' férence musicale

- 8 € pour les + de 18 ans
- 5 € pour les 10-18 ans
- Gratuit pour les moins de 10 ans

⇒ Les animations-contes programmées sur les périodes de juillet, vacances de Toussaint et vacances de Noël, seront proposées à titre gratuit.

COURS DE MUSIQUE ET DE DANSE (tarifs à compter du 01/09/2018)

| Habitants du canton | Habitants hors canton |
|---------------------|-----------------------|
| 147 €/ trimestre | 172 € par trimestre |
| 40 €/trimestre | 46 € par trimestre |
| 35 €/trimestre | 35 € par trimestre |
| 97 €/trimestre | 121 € par trimestre |
| 41 € par trimestre | 44 € par trimestre |
| 53 € par trimestre | 58 € par trimestre |

4. ENFANCE JEUNESSE

4.1 - Modification du règlement de fonctionnement du multiaccueil « Les Champiloups »

L'assemblée **APPROUVE** les modifications au règlement de fonctionnement telles que proposées par la vice-présidente en charge de l'Enfance Jeunesse.

Vote : **ACCORD UNANIME**

4.2 - Action « Natation scolaire » / Convention relative au groupement de commandes « transport »

L'assemblée

- **APPROUVE** les termes de la convention du groupement de commandes porté par la Communauté de Communes Forez-Est relative au transport des élèves vers le Bassin « Forez Aquatic »
- **DESIGNE** Mme CLEMENT pour siéger à la commission d'analyse des offres.

Vote : **ACCORD UNANIME**

Délibérations ajoutées à l'ordre du jour :

- Réception de la demande de participation financière de l'Association Initiative Loire pour 2018. La subvention (idem qu'en 2017 est prévue au budget principal de la CCVAI)
ACCORD unanime pour le versement de 3000 € (1500€ de participation au fonctionnement et 1500€ pour le fonds de prêt d'honneur) et la signature de tout document à intervenir.

ACCORD unanime pour adhésion à l'ARPE (Agir dans le Roannais pour l'Emploi) pour la somme de 100€

dans le cadre de l'Atelier Chantier d'Insertion et du suivi socio-professionnel apporté aux bénéficiaires en CDDI

- **ACCORD unanime pour le versement d'un soutien financier à hauteur de 500 € au profit de l'ADDEAR42** dans le cadre de l'action qui va se dérouler sur une ferme de notre territoire au mois de septembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion de la CLECT relative aux transferts de charges pour les compétences «Zone d'activités » et « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » fixée au 21 JUIN 19 H
- Date retenue pour une présentation de la plateforme RENOV ACTION42 aux professionnels (artisans, notaires, agences immobilières,) en partenariat avec ALEC42 et les 2 EPCI CCVAI et CCPU : le 4 JUILLET / 19 H

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation d'une décision prise par le président, à savoir :

DEC2018_011P Prestation de services pour le Bassin Versant de l'Aix

Il s'agit de la mise à disposition temporaire d'un agent du SYMILAV pour la préparation de la mise en œuvre du contrat de rivière du Bassin versant de l'Aix (dépôt de subventions, réunion du comité de pilotage, structuration de la future équipe opérationnelle).

Séance levée à 23 h 25

Le prochain conseil aura lieu le 5 juillet.

Après les **QUESTIONS DIVERSES** et **INFORMATIONS**, les discussions se sont poursuivies en toute convivialité, autour d'un buffet offert par la Commune de SAINT GEORGES DE BAROILLE.